

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 195 Subvention à l'association Maison des Cultures du Monde (6e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'attribuer une subvention à l'association Maison des Cultures du Monde ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 30 avril 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 13.000 euros est attribuée à l'association Maison des Cultures du Monde, dont le siège social est situé, 101 boulevard Raspail 75006 Paris, pour l'organisation de la 16e édition du Festival de l'Imaginaire en 2012. D01729 / 2012_01099 Simpa n° 16351

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 13.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.